

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 7 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 7 décembre 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de l'école de musique de Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY donne pouvoir à Nicolas MORIN

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Thierry GAIDE donne pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Serge REVIAL

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

Alain EMPRIN donne pouvoir à Lionel ARPIN

EXCUSÉS

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2023-154

PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE ET LES COMMUNES DE BOURG-SAINT-AURICE, SÉEZ ET VAL D'ISÈRE POUR L'ACCÈS GRATUIT AUX MÉDIATHÈQUES AUX RÉSIDENTS DE LA HAUTE-TARENTEISE

Les médiathèques sont des établissements culturels qui conservent et mettent à la disposition du public une collection de documents qui figurent sur des supports variés, correspondant aux différents médias, permettant la consultation sur place et l'emprunt à domicile. Les missions des médiathèques sont définies par la loi : "garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs" et "favoriser le développement de la lecture".

Le territoire de la Haute-Tarentaise dispose de 3 médiathèques publiques :

- La médiathèque municipale de Bourg-Saint-Maurice
- La Maison d'Emilien, médiathèque municipale de Sééz
- La médiathèque municipale de Val d'Isère

Lors de réunions du bureau communautaire, il a été proposé d'étudier un partenariat entre les communes gestionnaires des 3 médiathèques et la communauté de communes afin d'ouvrir l'accès gratuit de l'ensemble des médiathèques aux habitants de la Haute-Tarentaise.

La généralisation de l'accès aux médiathèques à l'ensemble des résidents de la Haute-Tarentaise permettra de :

- Favoriser l'accès à l'information et la culture au plus grand nombre ;
- Être en cohérence avec les pratiques culturelles actuelles, et de permettre un accès non payant à la culture ;
- Valoriser le rôle social, culturel et éducatif des médiathèques.
- Au niveau de chaque médiathèque : augmenter le potentiel de fréquentation

Il est proposé de mettre en place un partenariat avec les communes de Bourg-Saint-Maurice, Sééz et Val d'Isère, en vue que celles-ci mettent en place la gratuité à l'ensemble des résidents permanents de la Haute-Tarentaise pour les médiathèques, sur présentation d'un justificatif de domicile. En contrepartie, il est proposé que la communauté de communes finance le manque à gagner pour chaque commune dans la mise en place de cette gratuité.

Pour l'année 2024, l'estimation du coût pour la communauté de communes est la suivante :

- Bourg-Saint-Maurice : 4 000 euros
- Sééz : 3 500 euros
- Val d'Isère : 3 500 euros

Ce montant pourra être actualisé chaque année.

Une convention à intervenir entre la communauté de communes et les communes de Bourg-Saint-Maurice, Sééz et Val d'Isère, fixera les modalités du partenariat qui pourra être mis en place au 1^{er} janvier 2024.

Cette action pourra être une 1^{ère} étape pour développer les coopérations et la mise en réseau des 3 médiathèques du territoire de la Haute Tarentaise.

Le projet de partenariat pour la mise en place de la gratuité des médiathèques du territoire aux résidents de la Haute-Tarentaise a été présenté à la commission culture et patrimoine en date du 4 décembre 2023.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de mise en place d'un partenariat avec les communes de Bourg-Saint-Maurice, Séez et Val d'Isère en vue de la mise en place de la gratuité de l'accès aux 3 médiathèques de la Haute-Tarentaise aux résidents du territoire ;
- **APPROUVE** le principe de la prise en charge par la communauté de communes du manque à gagner pour les 3 communes, soit 4000 € pour Bourg-Saint-Maurice, 3500 € pour Séez et 3500 € pour Val d'Isère au titre de l'année 2024 ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir entre la communauté de communes et les communes de Bourg-Saint-Maurice, Séez et Val d'Isère fixant les modalités de l'opération.

Yannick AMET

Président

